

VD_FINDINFO Décision / 2012 / 81 vom 9. März 2011

VD Tribunal cantonal, 2011-03-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision___2012___81

FR: VD_FINDINFO Décision / 2012 / 81 du 9 mars 2011

IT: VD_FINDINFO Décision / 2012 / 81 del 9 marzo 2011

Regeste

AVOCAT D'OFFICE, INDEMNITÉ{EN GÉNÉRAL} | 134 CPP (CH), 135 al. 3 let. a CPP (CH), 395 let. b CPP (CH)

Erwägungen

E. 1

et al. 2 let. a CPP), fixés à 360 fr., plus la TVA, par 28 fr. 80, soit un total de 388 fr. 80, sont laissés à la charge de l'Etat (art. 428 al. 1 CPP). Par ces motifs, la Juge de la Chambre des recours pénale, statuant à huis clos, prononce : I. Le recours est admis. II. La décision du 19 décembre 2011 est modifiée en ce sens que l'indemnité versée à Me N._____, pour son activité de défenseur d'office de K._____, est fixée à 2'970 fr. (deux mille neuf cent septante francs). III. L'indemnité allouée au défenseur d'office de K._____ est fixée à 388 fr. 80 (trois cent huitante-huit francs et huitante centimes). IV. Les frais de la procédure de recours, par 540 fr. (cinq cent quarante francs), ainsi que l'indemnité allouée au défenseur d'office de K._____, par 388 fr. 80 (trois cent huitante-huit francs et huitante centimes), sont laissés à la charge de l'Etat. V. L'arrêt est exécutoire. La Juge : Le greffier : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié, par l'envoi d'une copie complète, à : - M. N._____, avocat, - M. K._____, - Ministère public central, et communiqué à : ■ Mme la Procureure de l'arrondissement de Lausanne, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.